

**COMPTE RENDU**  
**Réunion du Conseil Municipal**  
**Séance du lundi 1<sup>er</sup> mars 2021**

Présents : Roger BAUNÉ, Jean-Michel MESTIVIER, Carine COLLINET, Marie-Claude CHEVALIER-LACOMBE, Jean-Pierre EVRARD, Pierre ANTKOWIAK, Catherine OLIVIER, Emilie THOUARD, Grégory GAYON  
Absents excusés, Marie-Laure DAVARD ayant donné pouvoir à Roger BAUNÉ

Ordre du jour :

Délibérations

- *Adhésion ATD*
- *Redevance RODP*

**Délibération n°1**

**OBJET : *Adhésion ATD 41 (Agence technique départementale du Loir et Cher)***

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante de la création d'une agence technique départementale en Loir et Cher (ATD). Cette agence a été créée en raison de la disparition progressive de l'ATESAT (Assistance Technique fournie par les Services de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire), proposée jusqu'alors, entre le Département, les Communes et les Etablissements publics de Coopération intercommunale (EPCI).

L'ATD a vocation à répondre aux besoins des communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), dans des domaines et par des missions qu'aucune autre structure, privée ou publique, n'est en mesure de leur proposer. L'ATD a su démontrer, depuis sa création il y a un peu plus de 5 ans, son utilité aux côtés des communes rurales du Loir et Cher, souvent démunies, tant réglementairement que techniquement, pour entretenir leur patrimoine routier et conduire des projets d'aménagement sur leur voirie.

En effet, conformément à l'article L 5511-1 du Code général des collectivités territoriales, cette agence créée, sous forme d'un Etablissement Public Administratif, a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI du département qui auront adhéré, une assistance technique pour leurs projets portant sur la voirie et ses dépendances.

A cette fin, elle est tenue d'entreprendre toutes études, recherches, démarches pour accomplir ses missions de conseil, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et Maîtrise d'œuvre.

Le siège de cette agence est fixé à Blois, Cité Administrative, 34, avenue Maunoury, Porte B, 2<sup>ème</sup> étage.

La Commune de Saint Laurent des Bois, souhaite adhérer à cette agence.

**Le Conseil Municipal**

Après en avoir délibéré, et compte tenu de l'intérêt pour la commune de l'adhésion à un tel programme d'assistance,

Par 10 voix POUR

1 abstention

**DECIDE**

Décide d'adhérer à cette agence.

S'engage à verser, à l'agence, une participation dont le montant annuel sera fixé à un euro par habitant.

**Délibération n°2**

**OBJET : Redevance d'occupation du domaine public**

Monsieur le Maire informe les conseillers que, conformément au décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatifs aux redevances et droits de passage sur le domaine public, il y a lieu de fixer le montant des redevances TELECOMS pour les années 2019 et 2020 :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents

**DECIDE**

de fixer les redevances aux montants plafonds ci-dessous et d'établir le titre correspondant.

	<b>Facturation 2019</b>	<b>Facturation 2020</b>
Artères aériennes	310.81 €	317.91 €
Artères en sous-sol	81.95 €	83.82 €
Emprise au sol (armoire)	27.15 €	27.77 €
<b>TOTAL</b>	<b>419.91 €</b>	<b>429.50 €</b>

## 1. Travaux projetés et subventions demandées

### Mise en conformité de l'assainissement non collectif de la salle du Puits

Budgétisés : 20000€ HT

Demande de subvention Dotation de Solidarité Rurale (DSR)

Notification en date du 15 février accordant 80% de subvention sur le montant des travaux soit 16000€.

Le bureau d'études Hydro 41 a été approché et rendez-vous a été fixé le 1<sup>er</sup> avril 2021 aux fins de diagnostic. Ce diagnostic devra ensuite être adressé au SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) pour accord avant de faire réaliser les travaux nécessaires.

### Plan de relance 1000chantiers pour nos artisans locaux

*Subvention plafonnée à hauteur de 5000€ par commune*

	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
Reprise du crépi sur ancien atelier communal	1495,82	1794,98
Reprise des fissures sur mur du cimetière	589,71	707,65
Reconstruction du parapet chemin de la mare	4558,54	5740,25
Dépose des gonds de la maison de la place du puits	348,23	417,58
	6992,30	8660,46

Subvention accordée 3496€ si dépenses réalisées au plus tard 1<sup>er</sup> décembre 2021

- **Complément de travaux possibles pouvant être subventionnés**

	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
Travaux virage entrée Normaigne et zone poubelles	350,00	420,00
Rideaux salle du Puits	1812,85	2175,42
Lampadaire au 7 à La Davière	478,00	573,60
	2512,85	3169,02

Subvention complémentaire possible à hauteur de 50% soit 1256,42 HT

Chaudière en panne, changement en cours devis 5325,60€ TTC ( 50% commune 50% SIVOS)

Achat de 2 panneaux chaussée glissante 108€ HT

Pour répondre à des besoins ponctuels de rebouchage de trous en bordure de chaussée, nous avons fait livrer un camion de calcaire à Villegruau.

- **A prévoir au budget**

Achat rétroviseur pour La Maugerie 250€

Achat vaisselle pour salle du Puits 2000€

Achat chariot de stockage chaises de la salle 380€

Diagnostic centre bourg pour aménagement place du Puits.

- **Subvention DETR 2020 pour les travaux de la salle du Puits 33110,78€ pour un montant de travaux de 90302,12€ TTC**
- **Subvention DSR 2020 pour travaux atelier communal 13701€ pour 17126€ de travaux.**

Enduit des murs

Dalle

Porte d'entrée

Fenêtre

Grille de défense

Electricité

Plomberie

Achat matériaux pour mezzanine

## **2. Point vaccination COVID pour les administrés de plus de 75 ans**

Nous avons envoyé un courrier aux 34 personnes de plus de 75 ans pour leur demander si elles étaient volontaires pour se faire vacciner.

Environ 15 personnes souhaitent se faire vacciner.

Nous avons refait un autre courrier à ces 15 personnes pour leur signaler que le centre de vaccination de Beaugency ouvrait le 15 février avec inscription dès le 8 février. Très peu de personnes ont réussi à avoir des places.

Nous avons 4 places de réservées pour la commune. 2 personnes se sont faites vacciner le 18 février et 2 autres le 25. Des créneaux supplémentaires étaient réservés pour les 4 et 11 mars mais ont été annulés par manque de vaccins.

## **3. Projets éoliens**

Nous avons été contactés par 4 sociétés ayant un projet éolien sur la commune 3 d'entre elles nous ont rencontrés pour nous présenter leur projet. Le conseil municipal devra se prononcer vis-à-vis de ce projet.

## **4. Point sur les écoles**

La carte scolaire est établie en fonction du nombre d'élèves qui fréquentent les écoles. Il y a un nombre minimum d'élèves par classe et si ce nombre n'est pas atteint, le rectorat peut proposer des fermetures de classe. S'il n'y a pas fermeture d'école, le conseil municipal n'est pas consulté.

Pour notre syndicat scolaire, la compétence scolaire est à la Communauté de Commune et il s'avère que nous avons 2 communes sur la CCTVL et une commune sur la CCBVL.

Lors de la dernière commission scolaire de la CCTVL, le vice-président en charge des affaires scolaires a clairement exprimé son désaccord sur ce fait et a déclaré que dans 2 ans, le problème du syndicat scolaire Autainville, Binas Saint-Laurent-des-bois serait réglé.

## **5. Location appartement communal**

Des affichettes ont été apposées dans les magasins locaux.

Annonce dans le bon coin.

Century 21 a été contacté pour une gestion locative.

Honoraires selon la loi ALUR pour visite, constitution du dossier et rédaction du bail, 604€ pour le locataire et 604€ pour le bailleur (7,5% du loyer annuel).

Pour gestion location minimum 36€ par mois.

Monsieur FEUILLET propose de faire passer une annonce au Centre de logement des armées de Bricy.

## **Infos diverses**

- Le pépiniériste LEMAIRE souhaite s'arrêter à Saint Laurent le mercredi 24 mars de 13h30 à 14h30 en revenant du marché à OUCQUES
- Palmarès des maisons fleuries

M.et Mme MONFAIT

Mme PELLE

M. et Mme PEPION  
M.ORGEBIN Gilbert  
M.TRIAU

Ces gagnants seront récompensés en se voyant remettre un diplôme + un bon d'achat de 20€ à valoir chez le pépiniériste LEMAIRE

**Tour de table :**

**Madame CHEVALIER-LACOMBE** rapporte que plusieurs personnes de Villesiclaire sont favorables à un déplacement du coussin berlinois. Nous allons le déplacer et installer le second coussin berlinois en parallèle du premier.

**Monsieur EVRARD** souligne le problème de l'écoulement des eaux qui arrivent du chemin communal et s'écoulent vers Normaigne plutôt que vers le fossé route de Poisly.

**Madame COLLINET** s'interroge sur l'opportunité de moderniser le site internet de la Commune. Monsieur CHARDON, gestionnaire du site, sera contacté en ce sens.

**Monsieur ANTKOWIAK** propose, dans l'hypothèse où le site internet de la commune est revisité, de tenir compte du fait qu'il faudra améliorer sa lisibilité sur les téléphones portables.

**Agenda :**

- Prochaine réunion vote du budget, lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 30